

Politique linguistique 2016-2017

PHILOSOPHIE

« La langue française est sans doute le trait le plus caractéristique de la société québécoise et ce qui distingue celle-ci des autres collectivités vivant en Amérique. Les Québécoises et les Québécois ont de grandes attentes en ce qui concerne l'enseignement, la maîtrise et la qualité du français. Promouvoir et valoriser la langue française, comme langue commune et officielle, et assurer sa survie et son rayonnement font l'objet d'une attention particulière dans le Québec d'aujourd'hui. »¹

Le besoin de communication étant instinctif, le développement de la langue, en occurrence le français, est fondamental au Québec. La langue est non seulement un moteur pour la construction de sens et de la connaissance, mais elle est également un outil d'affirmation de soi et d'échanges avec les autres. Le langage permet donc un développement cognitif, affectif, social et culturel, en particulier dans une région comme la nôtre où nos frontières côtoient des régions plutôt anglophones.

C'est dans cette optique que l'École internationale du Village a élaboré sa politique linguistique. Évoluant dans un milieu francophone accueillant plusieurs élèves ayant un bagage multiculturel et plurilinguistique, et étant situé à la frontière de la Capitale nationale majoritairement anglophone, il est nécessaire, voire vital, d'établir un solide plan d'action en lien avec l'enseignement, la promotion, le soutien et l'enrichissement de la langue française. De plus, dans le but de s'ouvrir à la diversité culturelle et langagière des élèves, de valoriser cette diversité et d'ainsi favoriser le développement de la sensibilité internationale, l'École internationale du Village enseigne l'anglais, initie les élèves à l'espagnol et promeut l'utilisation d'un langage mathématique, scientifique et technologique commun.

¹ Plan d'action pour la valorisation du français, langue d'enseignement – Lire, écrire, communiquer... réussir, MEQ, 14 décembre 2001, p. 5.

PRINCIPES DIRECTEURS

OBJECTIFS	APPLICATIONS CONCRÈTES
<p>Enseignement, promotion et enrichissement de la langue d'enseignement : le français</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La langue de toutes les communications orales et écrites dans l'école est le français. • Enseignement uniquement en français par les enseignants-titulaires et les enseignants-spécialistes (autres que l'enseignant d'anglais) • L'apprentissage du français (écriture, lecture et oral) fait partie intégrante du programme de recherche transdisciplinaire. • Objectifs ciblés au projet éducatif de l'école en vue de la réussite de tous • Le régime pédagogique prévoit neuf heures d'enseignement par cycle de dix jours pour les enfants de 6 et 7 ans et sept heures pour les enfants de 8 à 11 ans. • Programme de dépistage et prévention des difficultés en lecture et à l'écriture au préscolaire et au premier cycle (Projet PEP) • Stratégies de lecture et démarche d'autocorrection commune dans toutes les classes du primaire depuis 2010. • Des référentiels de ces stratégies sont affichés dans les salles de classe et sont donc accessibles à tous les apprenants. • Récupération et enseignement explicite auprès d'élèves en difficulté (lecture et écriture) • Perfectionnement professionnel pour les enseignants sur les stratégies d'enseignement (projet PEP, 30/30, enseignement explicite, nouvelle orthographe, nouvelle liste orthographique, formation TNI, 5 au quotidien) • Visites régulières à la bibliothèque de l'école et sporadiques à la bibliothèque municipale • Achats annuels de ressources pour les bibliothèques de l'école et pour la bibliothèque dans chaque classe • Lecture quotidienne en classe en plus d'être intégrée aux devoirs à la maison • Semaine de la francophonie vécue annuellement • Évaluations sommatives et formatives au cours de l'année • Épreuves ministérielles à la fin de chaque cycle dans le but de situer le développement et le niveau de compétence de la langue chez nos élèves • Personnel qualifié, test de français obligatoire pour tout le personnel enseignant • Aide individualisée (aide aux devoirs) • Capsules vidéos réalisées par des enseignantes afin d'outiller les parents dans l'aide aux devoirs • Pairage d'élèves de niveau de lecture différent afin de développer de bonnes stratégies de lecture ainsi que d'en faire la promotion (« surlecture » en dyades) • Visites de parents pour faire la lecture dans les classes d'élèves de préscolaire et premier cycle • Ateliers qui permettent le réinvestissement des apprentissages • Visite d'auteurs québécois

<p>Soutien à l'apprentissage du français pour les élèves dont le français n'est pas leur langue maternelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de collaboration avec l'enseignante du soutien à l'apprentissage du français et l'enseignante titulaire pour atteindre des objectifs communs. • Service d'orthopédagogie • Service de rééducation • Élaboration de plans d'intervention adaptés aux besoins des élèves
<p>Enseignement de la langue seconde</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours d'anglais offert par un enseignant-spécialiste d'anglais. • Tous les élèves du primaire reçoivent des cours d'anglais (de 6 à 12 ans) à raison d'une heure par semaine. • Ces cours sont obligatoires. • Les enseignants d'anglais parlent uniquement en anglais avec les élèves de tous les âges (sauf sur exceptions) • Les enseignants d'anglais s'intègrent dans les modules de recherche de tous les niveaux. • Évaluation de la compréhension et de la communication de la langue seconde au cours de l'année
<p>Initiation à une troisième langue (l'espagnol)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En dehors des heures de classe, des cours d'espagnol sont offerts à tous les élèves. • Ces cours sont optionnels. • Disponibles à trois moments durant l'année, afin de l'offrir au plus grand nombre d'élèves possible
<p>Langage mathématique, scientifique et technologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Langage précis et commun basé sur la progression des apprentissages • Enseignement explicite des démarches mathématiques et scientifiques à l'aide d'un vocabulaire rigoureux et précis. • En tout temps, une attention particulière est portée à l'interprétation et la justification en lien avec la démarche utilisée.

PROCESSUS DE RÉVISION

La politique linguistique de l'établissement sera révisée annuellement par la direction pédagogique composée de la direction de l'école, la directrice adjointe et la coordonnatrice du PP. De plus, une révision biennale sera faite par le comité linguistique composé d'un enseignant par cycle et de la direction pédagogique. Lors de ces révisions, le comité s'assurera que tout ce qui a été établi dans cette politique s'applique toujours, afin de faire les modifications nécessaires pour l'année suivante.

Bien entendu, il est très important de s'arrimer à la politique linguistique de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais annexée à ce document dans le but de s'assurer de la cohésion entre ces politiques.

La politique linguistique sera diffusée sur le site Internet de l'école et sera présentée à l'ensemble du personnel de l'établissement à chaque début d'année scolaire.